

## **Une situation préoccupante : le sort réservé à une fonctionnaire titulaire recrutée par la CAC, Madame Christelle Mazel**

Recrutée en 2012 par la Communauté d'Agglomérations du Choletais pour répondre aux besoins spécifiques d'un nouvel équipement culturel de grande envergure, le Théâtre Saint-Louis, Madame Christelle Mazel, titulaire du poste de chargé de programmation/médiation, créé à cet effet, a vu progressivement son champ d'action réduit par une succession de décisions arbitraires. Au mépris, manifesté à plusieurs reprises, de ses compétences, de son expérience et de son expertise professionnelle, s'est ajoutée récemment la suppression de ce poste.

### **Les décisions contradictoires qui conduisent à la situation actuelle**

Le 9 janvier 2012, Madame Christelle Mazel, venue de Grenoble où elle occupait la fonction de responsable spectacle vivant et cinéma après avoir dirigé deux théâtres, prend son emploi de chargée de programmation/médiation pour préparer la première saison du Théâtre Saint Louis. Par son travail de médiation, elle touche un grand nombre de structures : associations culturelles, équipements communautaires, centres sociaux, établissements scolaires. La variété et le nombre des actions proposées (ateliers, répétitions ouvertes, rencontre avec des artistes, lectures autour d'un spectacle), conduisent 1600 personnes, en plus des 1500 abonnés, à fréquenter le théâtre, pour plusieurs spectacles dans la majorité des cas.

Le 9 janvier 2013, malgré ce succès et de nombreux témoignages de satisfaction, Christelle Mazel est informée par courrier, de sa mutation du jour au lendemain, au Musée d'art et d'Histoire, elle présente alors une requête auprès du tribunal administratif après avoir sollicité le retrait de cette décision auprès de Monsieur le Président de la CAC.

Par arrêté du 11 juin 2013, Christelle Mazel est réaffectée au poste de chargée de programmation/médiation au Théâtre Saint Louis. La CAC reconnaît ainsi l'illégalité de la mutation décidée en janvier et se voit dans l'obligation de régler les frais de conseil de Mme Mazel.

Début octobre, nous apprenons que la CAC a présenté la suppression de ce poste au Comité Technique Paritaire réuni le 1er octobre 2013, au motif qu'un premier bilan en révèle l'inutilité. Dans le même temps, une partie du travail de médiation a été confiée au personnel du Jardin de Verre et le nombre d'actions engagées auprès des publics a été réduit au minimum.

Cette accumulation de décisions contradictoires, dans un temps particulièrement court, témoigne pour le moins d'un mépris total de la personne humaine. La situation à laquelle a été confrontée Madame Christelle Mazel dans le cadre de son travail a engendré une souffrance psychologique prévisible, qui a rendu nécessaire un arrêt de travail prolongé depuis le 9 janvier 2013 et toujours en cours. La suppression du poste a encore ajouté à la dégradation de son état de santé.

Au moment où une autre situation de ce type est rendue publique, (voir dans Ouest France du 1er octobre 2013, l'article au sujet de la directrice de la maison de retraite

de Trémentines) on ne peut que s'inquiéter des cas de souffrance au travail signalés parmi les employés de la CAC.

Alarmés par l'ensemble de ces faits, les signataires de ce courrier tiennent à témoigner de leur indignation en créant ce site et une adresse électronique où chacun pourra exprimer son soutien à Madame Mazel.

**Groupe de soutien à Madame Christelle Mazel**